



PRÉFET DE L'INDRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires
Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Châteauroux, le 24 mai 2023

CONCLUSION SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC

SYNTHÈSE DES MOTIFS POUR L'APPROBATION DU :

Projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de contrôle de l'exécution des plans de chasse individuels pour la campagne cynégétique 2023-2024

En application de la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, a été mis en ligne le 14 avril 2023 sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre, le projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de contrôle de l'exécution des plans de chasse individuels pour la campagne cynégétique 2023-2024.

Le public avait jusqu'au 5 mai 2023 inclus pour faire parvenir ses remarques, par courrier adressé à la DDT ou par courrier électronique.

Bilan de la participation du public :

La Fédération départementale des chasseurs de l'Indre a demandé de modifier à l'article 8 les dates de collecte des trophées comme suit :

« - sur l'ensemble du département : tous les trophées de cerfs élaphe mâles prélevés dans le département, à courre ou à tir seront présentés lors de l'exposition de trophées au mois d'avril 2024 sous l'égide de la Fédération des chasseurs de l'Indre (collecte au siège de la fédération du 11 au 15 mars 2024). Les trophées seront restitués à leur propriétaire à la clôture de l'exposition »

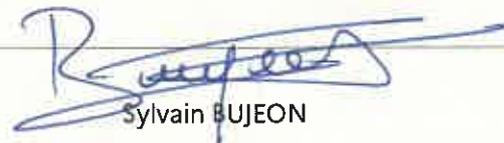
Aucune autre remarque ne nous est parvenue sur le projet d'arrêté préfectoral.

En conséquence, l'article 8 a été modifié comme suite à la demande de la Fédération départementale des chasseurs de l'Indre.

Par ailleurs, suite à la stratégie convenue lors de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie en formation plénière le 24 mars 2023 concernant la régulation des grands cervidés, l'État a souhaité instaurer un article 10 ainsi rédigé :

« Au regard de l'augmentation des populations de grands cervidés constatée dans le département de l'Indre, les bénéficiaires d'un plan de chasse de l'espèce cerf élaphe sont invités à chasser plus tôt et plus régulièrement durant la campagne 2023-2024, notamment pour accroître la réalisation des biches qui est à privilégier en début de saison. »

Le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux par intérim,



Sylvain BUJEON

Horaires d'ouverture : 9h00-11h45 / 14 h 00-16h00
Tél. : 02 54 53 20 36

CS 60616- Cité administrative – Boulevard George Sand
36020 Châteauroux cedex